

## **Pièce jointe n°14**

### **PRESENTATION DES ACTIVITES**

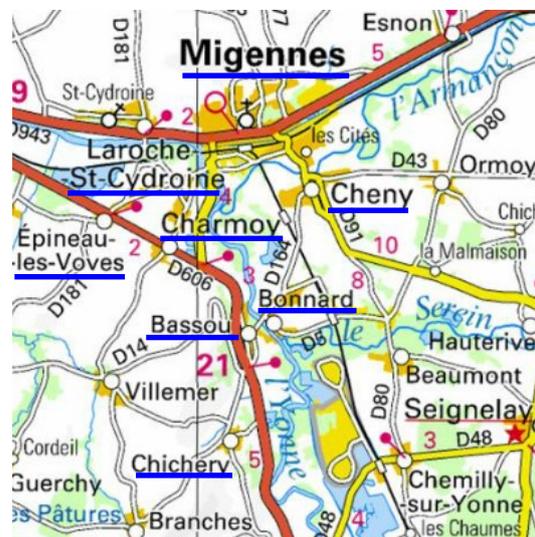
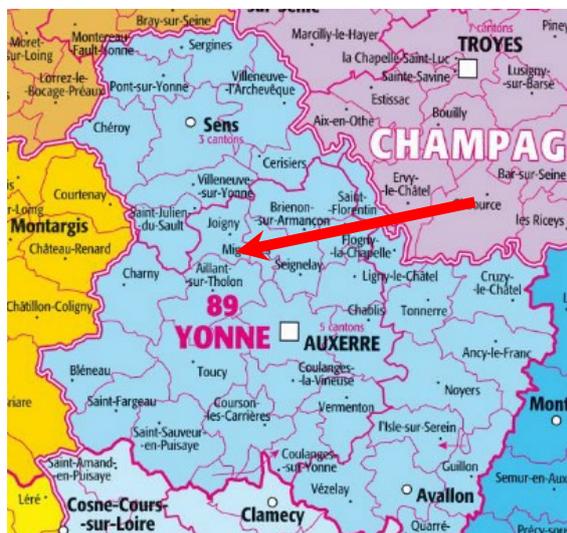
Version : septembre 2019

#### **SOMMAIRE :**

1. - PRESENTATION DU CONTEXTE	2
2. - PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE	3
2.1. - IMPLANTATION	3
2.2. - STRUCTURE	3
2.3. - CAPACITES DE STOCKAGE ET TONNAGES	3
2.4. - ORGANISATION	4
3. - PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE	5
3.1. - PRESENTATION	5
3.2. - IMPLANTATION	5
3.3. - STRUCTURE	6
3.4. - NATURE DES DECHETS ET CAPACITES DE STOCKAGE	6
3.5. - CARACTERISTIQUES DES STOCKAGES	9
3.6. - BROYAGE DE DECHETS VERTS	11
3.7. - EFFECTIFS, HORAIRES	11
4. - ALIMENTATION ELECTRIQUE	11
5. - EAU ET REJETS	11
5.1. - ALIMENTATION EN EAU	11
5.2. - REJETS D'EAUX USEES	12
5.3. - REJETS D'EAUX PLUVIALES	12
6. - DECHETS / ADMISSION DES DECHETS VERTS	12
7. - ODEURS / CONDITIONS D'ENTREPOSAGE	12
8. - TRAFIC ROUTIER	13
9. - DEFENSE INCENDIE ET CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION	13
9.1. - BESOIN EN EAU	13
9.2. - CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION	14
10. - BILAN : CLASSEMENT ICPE	15
11. - ANNEXE	16

## 1. - PRESENTATION DU CONTEXTE

La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise (CCAM) est située dans l'Yonne, entre Auxerre et Sens. Elle se compose de 8 communes (Bassou, Bonnard, Charmoy, Cheny, Chichery, Epineau-les-Vôves, Laroche Saint-Cydroine et Migennes) pour 15 000 habitants environ.



Au titre de la compétence déchets qu'elle exerce, la CCAM exploite deux déchèteries sur son territoire dont celle d'Epineau les Vôves objet du présent dossier.

Suite aux évolutions des pratiques des usagers accélérées par la mise en place de la redevance incitative sur le territoire fin 2016, il est devenu nécessaire d'agrandir cette déchèterie pour faire face :

- à la hausse régulière de la fréquentation,
- aux tonnages collectés croissants,
- aux volumes très importants de végétaux collectés,
- à la multiplication des flux distincts de déchets.

## **2. - PRESENTATION DE LA SITUATION ACTUELLE**

---

### **2.1. - IMPLANTATION**

La déchèterie actuelle est implantée sur la commune d'Epineau-les-Vôves, en bordure de la limite avec la commune de Charmoy. Ces deux communes sont membres de la CCAM. La CCAM est propriétaire des parcelles d'implantation actuelles.



### **2.2. - STRUCTURE**

Les quais de la déchèterie sont constitués de modules préfabriqués à structure métallique posés sur un sol recouvert d'enrobés. Les quais sont surélevés par rapport au sol car situés dans la zone inondable du PPRI applicable sur la commune d'Epineau.

Un bungalow permet de stocker les déchets dangereux des ménages (DDM), aussi appelé Déchets Diffus Spécifiques (DDS). Le bungalow est classé au feu M0 (Euroclasse A1) suivant la norme NF EN 14782 (attestation du fabricant Delahaye Industries jointe).

Le site est entièrement clôturé.

Le site est alimenté en électricité depuis le compteur électrique du poste de relevage des eaux pluviales situé à 200 mètres environ de la déchèterie.

### **2.3. - CAPACITES DE STOCKAGE ET TONNAGES**

Les quais donnent accès à diverses bennes de stockage des déchets : déchets verts, gravats, cartons, tout venant (= encombrants), ferraille.

Le site comporte également plusieurs emplacements au sol pour d'autres déchets : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), déchets dangereux des ménages (DDM), pneumatiques, bidons d'huile ou de combustibles vides, cuves de récupération des huiles de vidange, point d'apport volontaire pour les emballages ménagers recyclables, les

papiers, les textiles, le verre, fûts pour la collecte des huiles alimentaires, des piles, des lampes et tubes lumineux.

## 2.4. - ORGANISATION

Pendant ses heures d'ouverture au public, le site est tenu par un gardien qui oriente les usagers vers les bennes, veille au bon tri des déchets et assure le nettoyage. Un saisonnier aide le gardien de mi-avril à mi-octobre.

### Horaires d'ouverture de la déchèterie d'ÉPINEAU LES VOVES :

lundi		et	14 h 00 à 18 h 00
mardi	9 h 15 à 12 h 00		
mercredi	9 h 15 à 12 h 00	et	14 h 00 à 18 h 00
jeudi	9 h 15 à 12 h 00		
vendredi	9 h 15 à 12 h 00	et	14 h 00 à 18 h 00
samedi	9 h 15 à 12 h 00	et	14 h 00 à 18 h 00
dimanche			

La CCAM emploie plusieurs agents formés au gardiennage de déchèteries et susceptibles de tenir la déchèterie en se remplaçant les uns les autres.

### **3. - PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE**

---

#### **3.1. - PRESENTATION**

L'extension est envisagée selon les axes suivants :

- accroissement du nombre de bennes à quai par création d'une seconde plateforme métallique préfabriquée, surélevée par rapports aux côtes des inondations, et accessible aux véhicules légers des usagers ;
- création d'une aire de stockage des déchets verts découpée en cases (pour absorber les volumes de déchets verts en constante hausse) avec broyage périodique sur site par un prestataire puis évacuation pour traitement hors site. Les aire et cases seront accessibles aux véhicules lourds (poids lourds, semi-remorque, engins de manutention, tracteurs, broyeurs) ;
- aménagements annexes destinés à faciliter l'exploitation et à répondre aux exigences réglementaires : voirie, clôture, défense incendie, bennes et rails de guidage, réseau pluvial, bassin de rétention des eaux pluviales et des eaux d'extinction d'incendie ;
- alimentation en eau potable (sanitaire, douche), vidéosurveillance, contrôle d'accès ;
- dévoiement de l'actuel chemin communal situé dans l'emprise du projet.

#### **3.2. - IMPLANTATION**

L'extension projetée sera constituée de la façon suivante :

- création d'une seconde plateforme et d'aires de stockages des déchets verts sur une partie des parcelles 526 et 527 (situées sur la commune de Charmoy, bornage fait) ;
- réagencement si nécessaire des installations existantes situées sur les parcelles 774 et 790 (commune d'Epineau) ;
- maintien de la réserve foncière sur la partie actuellement non aménagée des parcelles 774 et 790.

Le chemin rural n°1 dit de la Croix de Pierre situé sur la commune de Charmoy sépare la déchèterie actuelle de l'extension projetée. Un réseau pluvial communal est implanté sous ce chemin et il est envisagé d'y raccorder le rejet d'eaux pluviales du site après un prétraitement (déboureur/séparateur à hydrocarbure).

L'implantation du dévoiement du chemin rural n°1 a déjà été définie par un géomètre suite aux accords passés entre la commune de Charmoy (sur laquelle le chemin va être dévoyé), la CCAM et l'actuel propriétaire du terrain.

La déchèterie dans sa configuration projetée comportera donc deux secteurs distincts, chacun étant implanté sur une commune différente. Le plan de circulation projeté organise la circulation d'un secteur à l'autre pour éviter au maximum les croisements de véhicules, source d'accidents.

### 3.3. - STRUCTURE

La seconde plateforme surélevée sera du même type que la première : modules préfabriqués à structure métallique posés sur un sol recouvert d'enrobés. 8 quais minimum sont envisagés sur la nouvelle plateforme.

La montée sera à une voie. Une voie centrale (desserte des quais + sortie) libre de tout stationnement sera prévue ainsi qu'une sortie en descente à 3 voies.

Les dépôts de déchets verts se feront sur un sol bétonné sur lequel seront créées 3 cases aménagées par un cloisonnement en T béton préfabriqués modulaires et déplaçables. Pour des raisons de sécurité et d'optimisation de l'exploitation, les usagers n'auront pas accès aux cases. Ils déposeront leurs déchets verts dans des bennes à quai de plateforme et les bennes pleines seront vidées en régie dans les cases.

Lorsqu'une ou plusieurs cases seront pleines, l'évacuation des déchets verts sera commandée au prestataire de traitement (amenée d'un broyeur mobile, chargement du broyat dans les bennes, transport vers traitement).

### 3.4. - NATURE DES DECHETS ET CAPACITES DE STOCKAGE

Dans sa configuration projetée (= existant + extension), la déchèterie aura les capacités de stockage suivantes :

Type de déchets	Capacité des contenants	Déchets dangereux*
<i>En bennes à quai</i>		
Encombrants	90 m <sup>3</sup> (3x30)	Non
Gravats	48 m <sup>3</sup> (2x2x12)	Non
Ferrailles	60 m <sup>3</sup> (2x30)	Non
Cartons	60 m <sup>3</sup> (2x30)	Non
Déchets verts	120 m <sup>3</sup> (4x30)	Non
<i>En bennes au sol</i>		
Pneumatiques <sup>(1)</sup>	60 m <sup>3</sup> (2x30)	Non
Bidons souillés	15 m <sup>3</sup> (1x15)	Non
Mobilier <sup>(2)</sup>	30 m <sup>3</sup> (1x30)	Non
Réserve <sup>(3)</sup>	60 m <sup>3</sup> (2x30)	Non
<i>Autres</i>		
Déchets Diffus Spécifiques <sup>(4)</sup>	6 m <sup>3</sup>	Oui
Huiles de vidange <sup>(5)</sup>	2 m <sup>3</sup> (1x2x1)	Oui
Colonnes à verre <sup>(6)</sup>	20 m <sup>3</sup> (1x4x8)	Non
Colonnes à textiles <sup>(7)</sup>	1 m <sup>3</sup> (1x1)	Non
DEEE <sup>(8)</sup>	Conteneur 30 m <sup>3</sup> + bacs	Oui pour certains D3E
Ampoules et tubes lumineux <sup>(9)</sup>	1 m <sup>3</sup> (2x0.5)	Oui
Huiles alimentaires <sup>(10)</sup>	0.2 m <sup>3</sup> (1x0.2)	Non
Piles <sup>(11)</sup>	0.2 m <sup>3</sup> (1x0.2)	Oui
Déchets verts : phases 1 + 2	3 cellules pour un total de 6438 m <sup>3</sup>	Non
Bacs pour ordures ménagères et tri	1.3 m <sup>3</sup> (1x2x0.66)	Non

Les principales filières de traitement sont les suivantes :

- (1) *Filière Aliapur*
- (2) *Déchets de meubles et de literie, filière Ecomobilier*
- (3) *2 bennes en réserve au sol pour gérer la saturation des autres bennes ou pour intégrer de nouvelles filières par la mise en place, par exemple, d'une benne à bois, d'une benne à polystyrène...*
- (4) *A ce jour, traités par prestation de service qui fournit les petits contenants placés en bungalow*
- (5) *Cuves à huile double peau, neuve, fournies par la CCAM*
- (6) *Colonnes existantes, fournies par la CCAM*
- (7) *Filière Eco TLC, colonnes existantes fournies par le prestataire*
- (8) *Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, filière Ecologic, conteneur maritime existant fourni par la CCAM et caisses palettes fournies par le prestataire*
- (9) *Filière Recylum, contenants spécifiques fournis par la filière*
- (10) *Filière Coisplet Deboffe, contenants spécifiques fournis par la filière*
- (11) *Filière Corepile, contenants spécifiques fournis par la filière*

### 3.4.1. - Déchets non dangereux

Le volume de déchets non dangereux présents au maximum à un instant « t » sur la déchèterie sera le suivant :

<b>Nature du déchet</b>	<b>Volume maximal sur site</b>	<b>Commentaires</b>
Encombrants	90 m <sup>3</sup>	
Gravats	48 m <sup>3</sup>	
Ferrailles	60 m <sup>3</sup>	
Cartons	60 m <sup>3</sup>	
Déchets verts	En benne : 120 m <sup>3</sup> En cellule : 6438 m <sup>3</sup>	3 cellules de stockage
Pneumatiques	60 m <sup>3</sup>	
Bidons souillés	15 m <sup>3</sup>	
Mobilier	30 m <sup>3</sup>	
Réserve	60 m <sup>3</sup>	
Colonnes à verre	20 m <sup>3</sup>	
Colonnes à textiles	1 m <sup>3</sup>	
Huiles alimentaires	0.2 m <sup>3</sup>	
Bacs pour ordures ménagères et tri	3 m <sup>3</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>7005 m<sup>3</sup> maximum</b>	

### 3.4.2. - Déchets dangereux

Les déchets dangereux sont les suivants :

- Huiles de vidange ;
- Déchets Diffus Spécifiques ;
- Ampoules et tubes luminesux ;
- Piles ;
- D3E dangereux

Concernant les D3E, la profession sépare les D3E dangereux et les D3E non dangereux de la façon suivante :

- D3E dangereux : gros électroménager froid + écrans (type écrans LCD...)
- D3E non dangereux : gros électroménager hors froid + petits appareils ménager (PAM)

Le tableau de suivi des D3E pour l'année 2018 est le suivant :

Date enlèvement	Déchèterie d'Epineau				Total	Déchèterie de Bonnard				Total	total D3E totaux à "t"	total D3E dangereux à "t"
	GEF Gros Electroménager Froid	GHF Gros Hors Froid	PAM Petits Appareils Ménagers	ECR Ecran		GEF Gros Electroménager Froid	GHF Gros Hors Froid	PAM Petits Appareils Ménagers	ECR Ecran			
03/01/18	0,581	0,583	0,693	0,682							2,539	1,263
11/01/18						0,794	0,605	0,138	0,577		2,114	1,371
18/01/18	0,745	0,537	0,522	0,766							2,570	1,511
31/01/18	0,614	0,396	0,586	0,621							2,217	1,235
08/02/18						0,503	1,088	0,413	0,857		2,861	1,360
15/02/18	0,446	0,782	0,575	0,640							2,443	1,086
22/02/18	0,657	0,624	0,323	0,333							1,937	0,990
27/02/18	0,282	0,201	0,421	0,333							1,237	0,615
14/03/18	0,919	0,408	0,616	0,585							2,528	1,504
28/03/18	0,524	0,893	0,812	0,617		0,447	0,206	0,504	0,532		4,535	2,120
<b>Total T1</b>	<b>4,768</b>	<b>4,424</b>	<b>4,548</b>	<b>4,577</b>	<b>18,317</b>	<b>1,744</b>	<b>1,899</b>	<b>1,055</b>	<b>1,966</b>	<b>6,664</b>		
06/04/18	0,539	0,618	0,533	0,478							2,168	1,017
11/04/18	0,590	0,302	0,432	0,170							1,494	0,760
20/04/18	0,094	0,926	0,591	0,514							2,125	0,608
24/04/18	1,235	0,170	0,343	0,256							2,004	1,491
02/05/18						0,498	0,423	0,799	0,253		1,973	0,751
07/05/18	0,451	1,075	0,486	0,416							2,428	0,867
18/05/18	0,242	1,125	0,624	0,423							2,414	0,665
23/05/18	1,115	0,562	0,172	0,150							1,999	1,265
31/05/18	0,634	0,323	0,644	0,712							2,313	1,346
06/06/18	0,326	0,575	0,220	0,180							1,301	0,506
18/06/18						0,251	0,000	0,609	0,581		1,441	0,832
19/06/18						0,628	0,713	0,000	0,000		1,341	0,628
20/06/18	0,617	0,304	1,068	0,556							2,545	1,173
26/06/18	0,840	0,364	0,410	0,271							1,885	1,111
<b>Total T2</b>	<b>6,683</b>	<b>6,344</b>	<b>4,045</b>	<b>4,126</b>	<b>21,198</b>	<b>1,377</b>	<b>1,136</b>	<b>1,408</b>	<b>0,834</b>	<b>4,755</b>		
04/07/18	0,810	0,063	0,214	0,394							1,481	1,204
17/07/18	0,980	0,387	0,871	0,885							3,123	1,865
20/07/18						0,334	0,826	0,401	0,162		1,723	0,496
02/08/18	1,105	0,071	0,839	0,586							2,601	1,691
14/08/18	0,643	0,192	0,786	0,878							2,499	1,521
31/08/18	0,267	0,164	0,673	0,901		0,979	0,266	0,820	0,689		4,759	2,836
10/09/18	0,368	0,803	0,585	0,541							2,297	0,909
12/09/18	1,124	0,327	0,246	0,238							1,935	1,362
27/09/18	0,699	0,563	0,489	0,721							2,472	1,420
<b>Total T3</b>	<b>5,996</b>	<b>2,570</b>	<b>4,703</b>	<b>5,144</b>	<b>18,413</b>	<b>1,313</b>	<b>1,092</b>	<b>1,221</b>	<b>0,851</b>	<b>4,477</b>		
09/10/18	0,900	0,000	0,433	0,867							2,200	1,767
11/10/18						0,788	0,679	0,709	0,391		2,567	1,179
24/10/18	0,824	0,000	0,943	0,721							2,488	1,545
31/10/18	0,755	0,425	0,316	0,216							1,712	0,971
07/11/18	0,180	0,529	0,328	0,531							1,568	0,711
21/11/18	0,705	0,000	0,750	0,889							2,344	1,594
23/11/18						0,758	0,454	0,696	0,419		2,327	1,177
05/12/18	0,631	0,072	0,893	0,310							1,906	0,941
29/12/18	0,205	0,699	0,267	0,704							1,875	0,909
<b>Total T4</b>	<b>4,200</b>	<b>1,725</b>	<b>3,930</b>	<b>4,238</b>	<b>14,093</b>	<b>1,546</b>	<b>1,133</b>	<b>1,405</b>	<b>0,810</b>	<b>4,894</b>		
<b>Total année</b>	<b>21,647</b>	<b>15,063</b>	<b>17,226</b>	<b>18,085</b>	<b>72,021</b>	<b>5,980</b>	<b>5,260</b>	<b>5,089</b>	<b>4,461</b>	<b>20,790</b>		
<b>Total général</b>						<b>=</b>	<b>92,811</b>					
										<b>moyenne :</b>	<b>2,24</b>	<b>1,19</b>
										<b>centile 95% :</b>	<b>3,11</b>	<b>1,86</b>

Le tonnage de déchets dangereux présent au maximum à un instant « t » sur la déchèterie sera le suivant :

<b>Nature du déchet</b>	<b>Tonnage maximal sur site à t</b>	<b>Commentaires</b>
Huiles de vidange	1,8 T	2 bacs d'un m <sup>3</sup>
Déchets Diffus Spécifiques	2 T	
Ampoules et tubes lumineux	0,3 T	En bac
Piles	0,3 T	En bac
D3E dangereux	1,85 T	Valeur retenue : centile 95% → 95% des tonnages sont inférieurs à cette valeur
<b>TOTAL</b>	<b>6,25 Tonnes</b>	

### **3.5. - CARACTERISTIQUES DES STOCKAGES**

#### **3.5.1. - Bennes de stockage**

Les bennes de stockage des déchets seront des bennes « standard » ampliroll/multilift.

Ces bennes ont des capacités allant de 10 à 30 m<sup>3</sup>, portent le logo de la CCAM sur au moins 3 faces et seront numérotées (peinture au pochoir).

Les caractéristiques générales suivantes :

- hauteur extérieure maximale des bennes de 30 m<sup>3</sup> : 2,30 – 2,50 m,
- longueur extérieure : 5,50 – 5,80 m,
- avec toit ouvrant ou coulissant pour certaines applications.

#### **3.5.2. - Stockages des huiles usagées**

Les huiles sont collectées dans 2 cuves d'un volume unitaire de 1 m<sup>3</sup> chacune. Ces cuves sont à double enveloppe, et équipées d'un égouttoir à bidon intégré permettant de limiter au maximum les souillures au sol. Un tissu absorbant est placé au sol.

La reprise des huiles est réalisée par pompage par le prestataire.

#### **3.5.3. - Stockages des déchets dangereux**

Les produits dangereux sont réceptionnés et stockés par le gardien dans un bungalow spécifique en acier galvanisé ou dans un local sous les quais de l'extension.

Les produits incompatibles seront séparés dans le stockage.

Les produits liquides seront stockés sur des rétentions adéquates.

### 3.5.4. - Stockages des D3E

Les « petits » D3E seront stockés en caisses palettes métalliques dans un conteneur maritime métallique. Les caisses seront chargées par transpalette dans le véhicule du prestataire à la fréquence de reprise définie.

Les appareils les plus volumineux seront entreposés au sol et chargés au diable.

### 3.5.5. - Stockage des déchets verts

Les déchets verts seront réceptionnés dans les bennes positionnées à quais (2 bennes / quai). Ces bennes seront ensuite reprises par les agents intercommunaux pour être vidées au niveau des aires de stockage dédiées aux déchets verts.

Cette organisation permettra de **ne pas avoir de public à proximité des aires de stockage des déchets verts** et donc de réduire les risques.

En effet :

- Il n'y aura pas de public, donc pas de risque de mégot mal éteint : limitation du risque de départ d'un incendie ;
- Les gardiens seront au plus près du public lors de la réception des déchets verts : cela permettra de limiter le risque d'avoir des corps étrangers dans les déchets verts qui pourraient entraîner une casse du matériel de broyage ;
- Il n'y a aura pas de circulation de véhicules du public sur ces zones ce qui limitera les risques de coactivité et d'accidents de la route ;
- Il n'y aura pas de public lors des opérations de broyage des déchets verts.

Les aires de stockage sont prévues en 2 tranches :

1 <sup>ère</sup> tranche	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 cellules de 1087 m<sup>2</sup> ;</li><li>• Hauteur de stockage : 2 m ;</li><li>• Soit un volume global de 4348 m<sup>3</sup></li></ul>
2 <sup>ème</sup> tranche intégrée au dossier d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1 cellule de 1045 m<sup>2</sup> ;</li><li>• Hauteur de stockage : 2 m ;</li><li>• Soit un volume de 2090 m<sup>3</sup></li></ul>
GLOBAL	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 cellules de stockage ;</li><li>• <b>Volume de déchets verts : 6438 m<sup>3</sup>.</b></li></ul>

Les aires de stockage seront délimitées en cellules par des parois de type « T béton » ou bloc béton type « bloc titan » préfabriqués de hauteur H = 2,5 m. Il est retenu une structure modulable afin de pouvoir intervenir en cas d'inondation.

**La plus grande cellule aura une superficie de 1087 m<sup>2</sup>.** La hauteur de stockage des déchets verts dans les cellules sera de 2 m maximum.

L'accès aux cellules sera réalisé via des voies de circulation de largeur 10 m.

### **3.6. - BROYAGE DE DECHETS VERTS**

Les déchets verts collectés seront broyés sur site par un prestataire extérieur pour être utilisés dans la fabrication de compost.

Le volume déchets verts à traiter sur les mois les plus importants est estimé à environ 3000 m<sup>3</sup>/mois.

Les opérations de broyages seront réalisées 5 jours/mois, soit un volume traité d'environ 600 m<sup>3</sup>/jour. Compte tenu de la densité moyenne des déchets verts (0,1), le tonnage broyé par jour sera de l'ordre de 600\*0,1 = **60 tonnes/jour**.

Le matériel de broyage sera fourni par le prestataire. La capacité de broyage sera de l'ordre de 50 m<sup>3</sup>/h Le prestataire sera retenu pour une période donnée par marché public.

### **3.7. - EFFECTIFS, HORAIRES**

Il est envisagé d'augmenter les horaires d'ouverture de la déchèterie (soit 6 jours sur 7) et de mettre en place 2 gardiens sur site en permanence dès que l'extension sera réalisée.

La déchèterie sera ouverte 6 jours sur 7 du lundi au samedi inclus. Elle pourra être fermée 1 à 2 semaines par an pour travaux par exemple.

## **4. - ALIMENTATION ELECTRIQUE**

---

L'établissement disposera d'une arrivée en basse tension (220 V).

Les usages sont les suivants :

- Eclairage : extérieurs, bungalow ;
- Chauffage du bungalow ;
- Prises électriques ;
- Vidéosurveillance : la CCAM étudie l'installation d'une vidéosurveillance avec lecture des plaques d'immatriculation, reportée sur l'installation existante au sein de la Police Municipale de la Ville de Migennes.

## **5. - EAU ET REJETS**

---

### **5.1. - ALIMENTATION EN EAU**

Le site actuel n'est pas desservi par l'eau potable car trop éloigné du réseau communal.

Les gardiens disposent de bouteilles d'eau pour la boisson. Le lavabo et les sanitaires sont alimentés en eau par un puits existant. La faisabilité de l'alimentation en eau potable est l'étude par le maître d'œuvre désigné pour réaliser les travaux d'extension.

## **5.2. - REJETS D'EAUX USEES**

Le site est en zonage d'assainissement non collectif.

Les eaux usées des locaux de vie du personnel seront collectées en fosse étanche vidée autant que de besoin par camion hydrocureur.

## **5.3. - REJETS D'EAUX PLUVIALES**

Les eaux pluviales issues de l'ensemble des aires imperméabilisées seront collectées et traitées sur un débourbeur/déshuileur de classe I avant rejet dans le bassin de lissage.

La note de dimensionnement du bassin de lissage des EP est présentée en pièce jointe.

Les eaux de toiture concernent une superficie d'environ 38 m<sup>2</sup> soit environ 0,4% de la surface imperméabilisée du projet qui est de 10556 m<sup>2</sup>.

L'établissement sollicite une dérogation à la mise en place d'un réseau séparatif sur ces eaux pluviales au regard de la très faible surface et donc des très faibles volumes d'eau qui seront à traiter. Ces rejets ne seront pas de nature à gêner le fonctionnement du séparateur.

→ Voir pièce jointe n°7.

## **6. - DECHETS / ADMISSION DES DECHETS VERTS**

---

La déchèterie n'est pas génératrice de déchets en elle-même hors ceux traités dans les filières de traitement présentées.

Les écarts de tri des déchets verts seront immédiatement dirigés vers les filières déjà en place de par la nature même de la déchèterie : bennes bois / plastique / carton / ferrailles ou autre en fonction de la nature de l'écart de tri.

## **7. - ODEURS / CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

---

Le risque de départ en fermentation au niveau du stockage des déchets verts et donc d'odeurs gênantes sera limité par une surveillance régulière des gardiens et le retournement si nécessaire des aires concernées pour aération.

## 8. - TRAFIC ROUTIER

---

Le trafic routier est composé des véhicules légers des apporteurs et des véhicules lourds d'évacuation des déchets.

### Trafic actuel

Des comptages réels ont été réalisés sur l'année 2017 sur les 2 déchèteries (Epineau et Bonnard). Les données sont les suivantes :

Poste	Epineau	Bonnard	Total
Trafic véhicules légers	9180 véhicules/an	8100 véhicules/an	17180 véhicules/an
Trafic véhicules lourds	1270 véhicules/an	235 véhicules/an	1505 véhicules/an

### Trafic futur estimé

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- +25% de déchets verts traités ;
- Fermeture de la déchèterie de Bonnard ;
- Les rotations internes de PL entre déchèteries sont supprimées ;
- +25% de fréquentation par les véhicules légers.

Les estimations de trafic futur sont les suivantes :

Poste	Epineau	Bonnard	Total
Trafic véhicules légers	21600 véhicules/an	0	21600 véhicules/an  +25%
Trafic véhicules lourds	1360 véhicules/an	0	1360 véhicules/an  -10%

## 9. - DEFENSE INCENDIE ET CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION

---

### 9.1. - BESOIN EN EAU

Le site est équipé d'extincteurs conformément à la réglementation. L'extension sera dotée autant que de besoin.

Le besoin en eau a été estimé à 90 m<sup>3</sup>/h soit 180 m<sup>3</sup> sur 2 heures : voir les éléments en pièce jointe n° 15.

L'installation disposera d'une réserve d'eau de 180 m<sup>3</sup> : il s'agira d'une citerne souple équipée d'un poteau incendie normalisé hors gel. Son emplacement est présenté sur le plan de masse.

Le poteau incendie n'est pas sous pression mais en aspiration. Il s'agit d'un poteau équipé d'un raccord standard (DN 100) sur lequel les pompiers pourront raccorder une motopompe délivrant 60 m<sup>3</sup>/h.

Les principes de la défense incendie ont été validés par le SDIS : voir la pièce jointe n°15.

## **9.2. - CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION**

Le volume de confinement des eaux d'extinction d'incendie a été calculé à 300 m<sup>3</sup> : il sera assuré via un bassin de confinement étanche : voir en pièce jointe n°15.

## 10. - BILAN : CLASSEMENT ICPE

---

Le classement ICPE de l'établissement une fois l'extension projetée réalisée sera la suivant :

Rubrique ICPE		Niveau d'activité	Classement
2710-1-b	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 1. Dans le cas de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieure ou égale à 7 tonnes b) Supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes	Tonnage maximale de déchets dangereux = <b>6,25 Tonnes</b>	<b>DC</b>
2710-2-a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. 2. Dans le cas de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 300 m <sup>3</sup> b) Supérieur ou égal à 100 m <sup>3</sup> et inférieur à 300 m <sup>3</sup>	Volume maximal de déchets non dangereux = <b>7005 m<sup>3</sup></b>	<b>E</b>
2794-1	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux. La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 30 t/j 2. Supérieure ou égale à 5 t/j, mais inférieure à 30 t/j	Quantité de déchets traités = <b>60 Tonnes/jour</b>	<b>E</b>

## 11. - ANNEXE

---

Attestation du classement feu M0 (Euroclasse A1) du bungalow de stockage des produits dangereux.



Objet : classement au feu

### **ATTESTATION**

La société DELAHAYE INDUSTRIES, fabricant de bungalows et conteneurs de stockage, atteste que ceux-ci, fabriqués en acier galvanisé, sont classés au feu M0, soit en Euroclasse A1, suivant la norme NF EN 14782.

Saint Aignan GrandLieu

Le 27/08/2013

Le Président

Monsieur LE GALLAIS

